6684 : résumé

Le projet a pour objet la construction d’une nouvelle gare ferroviaire dénommée « arrêt pont rouge » sur la ligne du Nord, à hauteur du pont « Grande-Duchesse Charlotte », avec ses accès et deux funiculaires. Le montant total des travaux à réaliser est estimé à 96.297.629 euros. L’autorisation du législateur pour procéder à ces travaux est requise en vertu de l’article 99 de la Constitution, étant donné que ce montant dépasse le seuil de 40 millions d’euros prévu à cet effet par l’article 80 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l’Etat.